

Challenge du LITTORAL 2024

Les clubs de l'Union Cycliste IFS-HEROUILLE et le Vélo Club de TROUVILLE-DEAUVILLE organisent le challenge du littoral pour les jeunes des écoles de cyclisme.

Ce challenge 2023, sera ouvert aux écoles de cyclisme, de la catégorie Pré-licenciés à Minimes 1^{ère} et 2^{ème} année Garçons, pour les Minimes Filles les deux années sont autorisées avec cependant un seul classement.

Le challenge du littoral comportera 5 épreuves :

Manche 1 : Samedi 23 mars ----- LION SUR MER

Manche 2 : Samedi 13 avril ----- SAINT ETIENNE LA THILLAYE

Manche 3 : Mercredi 01 mai ----- IFS Objectif Sud

Manche 4 : Dimanche 01 septembre ----- HEROUILLE St CLAIR

Finale : Dimanche 22 septembre ----- TROUVILLE-HENNEQUEVILLE

Article 1 : Le challenge du littoral est réservé aux licenciés FFC : Pré licenciés(U7), Poussins(U9), Pupilles(U11), Benjamins(U13) et Minimes(U15). Les garçons et les filles de ces catégories seront en compétition pour un challenge des écoles de cyclisme. Il y aura un maillot distinctif pour chaque catégorie d'âge, de Pré licenciés à Minimes (1 maillot garçon et 1 maillot fille), soit un total de **20 maillots.**

Article 2 : Un classement aux points sera établi, à la fin de chaque épreuve, les points seront attribués aux 12 premiers selon le barème suivant : 1^{er} 25 Pts, 2^{ème} 22 Pts, 3^{ème} 20 Pts, puis 18, 16, 14, 12, 10, 8, 6, 4, et 2 Pts, ensuite 1 Pt pour chaque participant qui terminera l'épreuve.

En cas d'ex aequo au nombre de points, il sera tenu compte, des places de premier, puis deuxième, puis troisième etc....

Si égalité de points, la meilleure place du jour départagera les coureurs pour la remise du maillot de leader...

Article 3 : Après chaque épreuve, tous les leaders se verront revêtir des maillots distinctifs de leur catégorie pour le protocole du Challenge, qu'ils restitueront après celui-ci. Le maillot du Challenge, devra être porté, lors de l'épreuve suivante par le leader du classement, en cas d'absence de celui-ci le second devra le revêtir et ainsi de suite.

Article 4 : Après l'épreuve finale à Trouville sur Mer Quartier HENNEQUEVILLE, les leaders de chaque catégorie se verront remettre définitivement le maillot du Challenge du Littoral 2024.

Article 5 : Chaque coureur sera tenu de respecter le règlement fédéral des catégories (braquets, etc....)

Le CLASSEMENT GENERAL

Pour figurer au **classement général final**, le coureur devra avoir participé à **quatre épreuves au minimum**, dont **la finale qui est obligatoire, le 24 septembre à HENNEQUEVILLE.**

Pour établir le classement général final, on comptabilisera pour chaque participant les **trois meilleurs résultats obtenus sur les quatre premières manches, plus la finale afin de ne pas pénaliser un coureur qui aurait manqué une épreuve.**

En cas de nouvelle égalité à la finale, la meilleure place du jour sera prépondérante. Pour les féminines, le classement général sera établi sans nombre d'épreuves minimum.

Le fait d'être engagé au challenge du littoral, implique que chaque concurrent a pris connaissance du présent règlement, et en accepte les termes. En cas de litige ou de contestation, seul le comité d'organisation de l'U.C.I.H. et du V.C.T.D, a autorité et prendra les décisions qui s'imposent.

Le comité d'organisation : U.C. Ifs Hérouville et V.C. Trouville Deauville